

# **Arrêté fédéral portant approbation d'un protocole modifiant la convention entre la Suisse et l'Inde contre les doubles impositions**

*Projet*

du ...

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,  
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 3 décembre 2010<sup>2</sup>,  
arrête:*

## **Art. 1**

<sup>1</sup> Le protocole du 30 août 2010<sup>3</sup> modifiant la Convention du 2 novembre 1994 entre la Confédération suisse et la République de l'Inde en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu<sup>4</sup>, est approuvé.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral est autorisé à le ratifier.

## **Art. 2**

Le présent arrêté est sujet au référendum prévu par l'art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst. pour les traités internationaux qui contiennent des dispositions importantes fixant des règles de droit ou dont la mise en oeuvre exige l'adoption de lois fédérales.

1 RS 101  
2 FF 2010 8067  
3 RS ...; FF 2010 8081  
4 RS 0.672.942.31

